

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 42
de Mme et M. Fabienne Menétrey et Oliver Collaud (Verts)
demandant d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts
en rejoignant le programme *VilleVerte Suisse***

En séance du 30 mai 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 42 de Mme et M. F. Menétrey et O. Collaud lui demandant la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme *VilleVerte Suisse*.

Résumé du postulat

Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts. La Ville de Fribourg s'est déjà engagée à prendre diverses mesures en faveur de la biodiversité et de la gestion des espaces verts, toutefois, des efforts restent à accomplir et une vision d'ensemble pour une gestion durable des espaces verts, au travers de sa stratégie de développement durable, pourrait jouer un rôle moteur et exemplaire face aux autres communes.

Le programme *VilleVerte Suisse*, lancé par l'Union Suisse des Services des parcs et promenades (USSP), pourrait servir de base pour l'analyse complète de la gestion actuelle des espaces verts, puis la mise en œuvre de mesures concrètes pour en améliorer la durabilité sur le territoire communal. La démarche *VilleVerte Suisse* permet, au travers d'outils de planification, d'entretien, d'organisation et de communication, d'atteindre les objectifs adaptés à la situation locale et de valoriser les actions déjà entreprises par le Service des parcs et promenades de la Ville de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

En réponse au postulat n°42, le Conseil communal revient sur:

1. Le concept du label *VilleVerte Suisse*

L'importance des espaces verts pour le bien-être du citoyen n'est plus à démontrer. Le label *VilleVerte Suisse*, développé en 2015 sous l'impulsion de l'USSP et financé premièrement par la commission technologique et d'innovation de la Confédération, vise à fournir des critères d'évaluation pour définir la qualité de ces espaces. Sur la base de constatations, de critères ou de lignes directrices, les différentes communes participantes peuvent constater non seulement leur progression mais également se comparer entre elles. La certification est basée sur 60 mesures très

complètes et orientées vers la pratique. Ces dernières sont réparties entre processus de conduite, processus essentiels et de soutien puis divisées en 11 paquets de mesures:

- la direction stratégique par des instruments pour une réalisation durable des objectifs communs;
- la politique de gestion du personnel et financière adéquate;
- la communication et coopération faisant la promotion de processus participatifs, de sensibilisation et d'incitation aux projets;
- la planification, conception et construction durable et respectueuse de l'environnement;
- la production et l'utilisation des plantes répondant à des standards liés à l'énergie et une utilisation raisonnée des ressources en eau et des produits phytosanitaires;
- la gestion et l'entretien limitant l'utilisation des ressources naturelles;
- le maintien et l'encouragement de la biodiversité;
- le haut degré de durabilité dans l'acquisition des produits;
- le processus logistique répondant à des critères de durabilité;
- l'utilisation d'intrants contrôlée;
- les mesures facultatives d'encouragement.

A l'image du label *Cité de l'énergie* et en fonction du degré d'accomplissement des différentes mesures documentées, le label *VilleVerte Suisse* est décerné sur trois niveaux de distinction, avec une étiquette de bronze, d'argent ou d'or, permettant une progression continue au fil des ans pour la Commune. A ce jour, peu de villes suisses sont impliquées dans cette certification, mais ce nombre est en augmentation. En effet, seules Lucerne, Winterthur et récemment Ecublens sont certifiées. Six autres, dont deux romandes, Renens et Morges, sont en cours de labellisation. La certification peut ensuite être renouvelée tous les quatre ans, visant ainsi à une constante amélioration de la gestion des espaces verts de la Ville.

2. L'intérêt du label pour la Ville de Fribourg et le processus de certification

Les forces de la ville de Fribourg résident dans le fait que sa taille est idéale pour mettre en place une gestion optimale des espaces verts et que la responsabilité de ces espaces et des thématiques nature ou développement durable est rassemblée à la Direction de l'Edilité. Cependant, la Ville n'a actuellement pas de stratégie intégrée des espaces verts rassemblant les exigences de planification urbaine. Cette dernière devrait prendre en compte la promotion et le maintien de la biodiversité, l'utilisation respectueuse et optimale des ressources pour la gestion et l'entretien ou des critères de durabilité dans les achats, les intrants ou en lien avec la logistique en place.

La voie de certification est la suivante:

Phase initiale: Afin de prétendre à la labellisation, la Ville de Fribourg doit préalablement effectuer un audit qui démontre les forces et les faiblesses de la gestion des espaces verts telle qu'elle est pratiquée actuellement. Cet audit permettra d'obtenir un état des lieux précis et de documenter les mesures appliquées

sur le terrain qui ne sont pas systématiquement décrites sur papier. Le coût de cet audit est estimé à 20'000 francs.

Phase de processus: Le rapport fourni lors de l'audit proposera diverses actions à mettre en place ainsi que les potentiels à moyen et long terme afin de prétendre aux différents niveaux du label. Les coûts de cette phase sont proportionnels aux mesures envisagées et au niveau du label visé.

Certification: Suivant l'état des lieux initial et la mise en application des mesures proposées, Fribourg pourra prétendre au label "bronze" (50% des points récoltés pour l'ensemble des mesures), "argent" (66% au moins du panier de mesures) ou "or" (dès 75% des points). Le coût de certification est de 6'000 francs La certification doit être renouvelée tous les quatre ans afin de prétendre à un nouveau niveau du label en fonction de la mise en œuvre des mesures.

L'avantage de ce label pour la Ville de Fribourg est, par une approche globale, d'offrir un système de gestion des espaces verts intégrant différents acteurs tels le secteur des Parcs et promenades et par ailleurs tout le Service d'urbanisme et d'architecture, mais également le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie, ainsi que la population. Il se veut un mode d'emploi pour atteindre les objectifs de développement durable et promouvoir une gestion ciblée et de qualité du vert urbain. Il permet également de renforcer la collaboration interne et de documenter les pratiques mises en place à Fribourg. Enfin, la labellisation *VilleVerte Suisse* permettrait à Fribourg d'alimenter son tableau de bord *Cité de l'Energie*.

3. Les prochaines étapes que compte suivre le Conseil communal

Certification *VilleVerte Suisse*

Le Conseil communal souhaite, dans un premier temps, engager la phase d'audit en vue de la certification *VilleVerte Suisse*. Parallèlement, la Direction de l'Edilité s'informerait auprès des villes participantes afin d'évaluer si les exigences du label correspondent aux conditions locales de notre Commune.

A partir de ce bilan, dont l'étude se déroulera sur deux ans, le Conseil communal décidera de s'engager ou non dans la certification *VilleVerte Suisse* et se prononcera sur les objectifs à atteindre et les mesures à appliquer, suivant le niveau de label visé.

Idéalement, certaines des mesures proposées par la certification s'intégreront dans la stratégie de développement durable actuellement en cours de conception. Elles pourraient devenir ainsi un instrument de gestion et de communication pour les espaces verts, mais aussi pour la conservation et le développement de la biodiversité sur le territoire communal.

Entretien différencié des espaces verts

Indépendamment de la certification *VilleVerte Suisse*, le Conseil communal mettra en place au plus tôt l'entretien différencié des espaces verts sur le territoire de la commune.

Les relevés des espaces verts et les plans de base ont déjà été réalisés et doivent faire uniquement l'objet d'une mise à jour. Les espaces verts seront ensuite classifiés selon leur utilisation, leur valeur écologique et l'importance de leur entretien. Pour finir, le projet proposera de faire évoluer certaines surfaces actuellement entretenues de façon intensive (gazon, massifs fleuris annuels, revêtement imperméable) vers des surfaces avec une valeur écologique plus importante et un entretien moins intensif (prairie fleurie, massifs de plantes vivaces, revêtement perméable).

Ces "directives d'entretien" seront ensuite appliquées par le secteur des Parcs et promenades, dont les collaborateurs recevront la formation nécessaire.

Parallèlement, une étude recensant les différentes études déjà réalisées sur la nature, la faune, la flore et la biodiversité en général, dans le périmètre du territoire de la Ville, permettra de définir les "hotspots" de biodiversité, alimentera la vision globale et visera à adapter l'entretien en conséquence. Ainsi, l'attractivité, la vulnérabilité et l'intensité d'entretien de chaque espace vert pourront être définies. Ces deux études contribueront à alimenter le tableau de bord du label *VilleVerte Suisse*.

Le postulat n° 42 est ainsi liquidé.